



# Mon affectation en tant que stagiaire en Aveyron (12)

Vous avez passé un concours académique. Lors de votre inscription au CRPE, vous avez fait des vœux de département. En fonction de votre rang au concours et de ces vœux, vous allez être affecté dans un département.

Première chose à savoir : **Chaque département et chaque IA-DASEN (Inspecteur d'Académie) reste maître et gère ses règles d'affectation de stagiaires dans son département.**

## Si vous êtes affectés sur le département de l'Aveyron :

- Si tu es diplômé.e d'un MASTER MEEF, tu seras en classe à 100 %.
- Si tu ne détiens pas un MASTER MEEF ou que tu as bénéficié d'une dispense de diplôme, tu seras à mi-temps en formation à l'**INSPE de l'Aveyron** – 12, rue Sarrus – 12000 RODEZ
- A ce jour, 14 supports ont été réservés pour les stagiaires (voir la [liste](#))

## Concernant les affectations dans les écoles :

- Dès que les résultats du concours seront envoyés par le rectorat à la DSDEN de l'Aveyron, un courriel sera envoyé aux futurs PES contenant la liste des postes disponibles, à classer par ordre de préférence.

Les futurs stagiaires seront affectés selon un ordre précis :

- 1 - par ordre de concours (ce qui inclut les prolongations, renouvellements, reports et les listes complémentaires).
- 2 - Pour les lauréats de la même année, le 2nd concours interne et 3e concours sont affectés avant le concours externe ordinaire.
- 3 - Dans un même concours, l'affectation se fait par rang de classement : le n°1 du concours choisit un poste, puis le n°2 est appelé, ensuite le n°3...

Pour toute situation particulière, vous pouvez évidemment nous contacter directement au **05.65.42.63.15** ou [12@se-unsafe.org](mailto:12@se-unsafe.org)

A très bientôt !  
L'équipe 1<sup>er</sup> degré du Se-UNSA 12

Sophie Héran	Simon Bories	Alice Casalis	Sébastien Ségur	Hélène Garric	Emilie Bonnet	Sébastien Le Gall